

# EXPO BETON RDC 2023

7<sup>ème</sup> édition

**Kolwezi**

*Du 30 septembre au 4 octobre 2023*

Thème principal

**Kolwezi – Lualaba, Eldorado du  
Corridor Sud de la RDC – SADC**

4<sup>ème</sup> journée : Mercredi 4 octobre 2023

SESSION 4

SECTEUR MINIER ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL AU LJALABA :  
ZONES ECONOMIQUES SPECIALES, SOUS-TRAITANCE ET  
COMMERCE TRANSFRONTALIER

**Panel 1**

Sous-thème

*Régime des Zones Economiques Spéciales :  
Opportunités pour la promotion de  
l'entrepreneuriat, les PME et PMI*

Président : SEM Julien PALUKU, Ministre National de l'Industrie

Modérateur : M. Michel LOSEMBE, Consultant

Panélistes

- SEM Désiré NZINGA, Ministre de l'Entrepreneuriat, Petites et Moyennes Entreprises
- Mme Lydia KALASA KA, Commissaire Générale en charge de l'Economie, Commerce et Industrie
- M. Patrick MULAND KABEY, Président FEC Haut KATANGA
- Invités spéciaux des PME et PMI

# **PRESENTATION INTRODUCTIVE**

Par

**SEM Julien PALUKU KAHONGYA**  
*Ministre de l'Industrie*

Pour des raisons purement pédagogiques, je préfère transformer le sujet au centre de ce panel en question : « ***Comment la politique des ZES constitue-t-elle la clé du développement d'une entité ou d'un pays ?*** »

D'entrée de jeu, il sied de souligner que c'est dans le régime des ZES que se trouve le secret du développement rapide d'un certain nombre de pays dans le monde dont la Chine, passée du sous-développement au stade de l'émergence en 40 ans seulement. D'autres pays comme le Nigeria l'ont également adopté, et tout le monde sait de combien de points il surpasse notre RDC sur le plan du développement.

Au fait, que se passe-t-il dans la mise en œuvre de la politique des ZES telle qu'adoptée par notre Gouvernement sous le leadership de Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO ? Avant d'évoluer, commençons par comprendre ce que c'est qu'une Zone Economique Spéciale pour rafraîchir la mémoire des uns et des autres.

## **1. Une Zone Economique Spéciale, qu'est-ce ?**

En des termes simples, c'est une vaste concession à laquelle l'Etat confère le statut de ZES selon un certain nombre de critères attestés au terme des études préalables. Cet espace est ainsi réservé exclusivement aux projets spécifiquement industriels.

Ceux qui investissent dans une ZES bénéficient d'un régime fiscal et douanier spécial. Deux types d'acteurs interviennent dans la ZES : ***l'aménageur et l'industriel.***

Le travail d'aménagement consiste à viabiliser le site moyennant des infrastructures assurant le ***système routier interne***, la ***connectivité de distribution d'eau***, la ***connectivité de distribution d'électricité***, le ***traitement des eaux usées*** et le ***traitement des déchets solides.***

Quant à l'industriel, il implante et fait fonctionner son usine dans la parcelle acquise à l'intérieur de la ZES.

## *Des facilités assurées par le régime des ZES*

Pour l'aménageur :

- ❖ 10 ans d'exonération totale de l'impôt foncier, renouvelable une fois après évaluation ;
- ❖ réduction de 50% du taux d'imposition dès la 21ème année ;
- ❖ 10 ans d'exonération totale de l'impôt mobilier, renouvelable une fois après évaluation ; et réduction de 50% du taux d'imposition dès la 21ème année ;
- ❖ 10 ans d'exonération totale de l'impôt professionnel, renouvelable une fois après évaluation ; application du système d'amortissement exceptionnel.

Pour les entreprises :

- Exonération totale de l'impôt foncier pendant 5 ans renouvelable une fois après évaluation pour les entreprises ;
- réduction de 50% d'imposition dès la 11ème année ;
- Réduction de 50% pour l'achat des vignettes pour les véhicules utilitaires ;
- 10 ans d'exonération de l'impôt sur les revenus locatifs renouvelable une fois pour les investisseurs dans les ZES et réduction de 50% du taux d'imposition dès la 21ème année ;
- Exonération totale de l'impôt mobilier pendant 5 ans renouvelable une fois après évaluation et réduction de 50% d'imposition dès la 11ème année ;
- Exonération totale de l'impôt sur le bénéfice pendant 5 ans renouvelable une fois après évaluation et réduction de 50% d'imposition dès la 11ème année, application du système d'amortissement exceptionnel ;
- exonération de l'impôt minimum comme celle de l'impôt sur le bénéfice ;
- Réduction du taux d'imposition sur la rémunération du personnel expatrié de 25% à 15% ;
- Suspension de la TVA en régime intérieur (livraison des biens corporels, prestations de service) ;
- Suspension de la TVA à l'exportation sur le territoire de la ZES ;
- Suspension de la TVA sur les opérations ayant pour objet la cession d'immeubles par des personnes autres que les promoteurs immobiliers et passibles des droits d'enregistrement.

A côté de ces avantages fiscaux et douaniers, le régime des ZES prévoit l'assouplissement des procédures administratives par l'instauration du guichet unique.

Comme on peut s'en rendre compte, en RDC de nos jours, ***on entreprend dans une ZES à taux fiscal et douanier zéro***. Cela permet à l'investisseur d'orienter la totalité du capital vers la production. L'exemple le plus frappant et encore d'actualité est celui de la ZES pilote de Maluku, à Kinshasa, où l'entreprise Sapphire Ceramics vient de lancer sa production à grande échelle de carreaux et faïences une année seulement après le début de son implantation. La cérémonie relative à son inauguration a vécu le 2 septembre 2023, présidée par le Président de la République en personne.

## **2. Impact de la politique des ZES sur la vie socio-économique : Opportunités pour l'entrepreneuriat, les PME et les PMI**

Plus il y aura d'unités pour produire à l'intérieur du pays le « made in DRC », plus la RDC emmagasinera des capitaux à même de relever le niveau de son économie. Les importations massives créent une dépendance vis-à-vis des devises étrangères avec comme effet retour la descente aux enfers de la valeur de la monnaie nationale.

En même temps, l'activité industrielle est un générateur d'emplois directs comme indirects contre le chômage et le désœuvrement.

En effet, l'opérationnalisation d'une ZES suppose des préalables dont on peut citer l'aménagement de réseaux fiables de desserte en énergie électrique et en eau. Bien évidemment, ces réseaux ne pourraient être aménagés pour la consommation exclusive des unités industrielles installées dans la ZES, mais aussi pour les besoins courants de la population du coin. Et nul n'ignore quelles opportunités entrepreneuriales offre la simple disponibilité du courant électrique dans un milieu.

A la phase de production, la ZES a besoin d'être connectée aux voies d'évacuation vers les centres de consommation et tout doit être mis en œuvre pour que les infrastructures répondant à cette exigence soient (re)mises en état. Une ZES est faite pour desservir à la fois le marché intérieur et extérieur (exportation). Sa connectivité aux voies de communication (routes, chemins de fer, ports et aéroports) d'intérêt provincial, national et sous-régional est un impératif auquel on ne peut se dérober.

Un paysage tel que présenté ci-haut est de nature à générer inévitablement, entre autres objectifs de la (ré)industrialisation de la RDC, ***des emplois directs (main d'œuvre qualifiée et non qualifiée dans les usines) et, surtout, des emplois indirects à travers l'entrepreneuriat qu'il déclenche automatiquement.*** Le régime des ZES n'est qu'une politique d'assouplissement des procédures et des obligations pour hâter l'atteinte des objectifs industriels sur l'économie et le social du Pays.

Avec un circuit fluide d'échanges de biens et services grâce à la praticabilité des voies de communication, avec une desserte énergétique régulière et un réseau hydraulique fiable, les initiatives privées ne peuvent qu'exploser et prospérer. ***Le commerce sous diverses formes, les ateliers d'ajustage, les moulins de différentes tailles, la restauration, l'hôtellerie, la couture, la menuiserie, la boulangerie, les labos-photos... sont autant de petits projets porteurs susceptibles de se greffer au développement de l'industrie et, en l'occurrence, d'une ZES dans une contrée.***

Afin d'asseoir cette politique immensément avantageuse des ZES, l'Etat congolais s'est doté d'un Etablissement public placée sous la tutelle du Ministère de l'Industrie dénommé Agence des Zones Economiques Spéciales, AZES en sigle.

### **3. Kolwezi et le Lualaba dans le paysage national des ZES**

A Kolwezi, il est prévu le développement de la ***ZES de Musompo***. Pour celle-ci, le Gouvernement provincial du Lualaba a déjà mis à disposition un terrain de 250 hectares. C'est un signe sans équivoque que l'Exécutif de cette province croit ferment au régime des ZES.

Cette ZES, qui sera développée en partenariat public-privé, est dédiée à priori à la transformation des produits miniers. Bien entendu, selon le profil riche qu'offre cet espace comme d'ailleurs toutes les 6 zones industrielles de la RDC qui se prêtent largement à l'agro-industrie, la ZES de Musompo sera un cadre propice pour l'implémentation d'une gamme variée d'activités industrielles. Pour ce qui est du processus de sa mise en œuvre, il est à la phase de sélection de l'aménageur par l'AZES.

Je tiens à souligner que le développement d'une ZES n'est pas de l'apanage de l'Etat. La loi congolaise offre la possibilité de création d'une ZES privée comme cela est le cas pour Musienene dans le Nord-Kivu, Kiswishi dans le Haut-Katanga.

En outre, le Lualaba ne saurait évoluer en vase clos dans son développement industriel. C'est à ce titre que j'attire encore l'attention de tous sur la ZES de Kinsevere, dans le Haut-Katanga voisin, qui constitue le côté congolais de la très stratégique ZES transfrontalière RDC - Zambie dédiée à la chaîne de valeur des batteries et véhicules électriques. L'importance de ce vaste projet panafricain est à la base de la création d'un service public relevant du Ministère de l'Industrie : le Conseil Congolais de la Batterie « CCB ».

#### **4. Quelques atouts de la province du Lualaba**

Le Lualaba avec son chef-lieu Kolwezi, en pleine Zone Industrielle Sud (espace Grand Katanga), dispose d'une communicabilité avec le port de Banana par la RN1. Kolwezi dispose d'une infrastructure aéroportuaire viable. La centrale hydroélectrique de Businga est déjà un atout de taille pour l'industrialisation du Lualaba.

La ZI Sud (le Lualaba compris) est frontalière à un certain nombre de pays de la SADC (Tanzanie, Zambie, Angola) et reliée à tous les autres avec lesquels la RDC effectue des transactions d'une intensité inestimable.

D'autre part, Kolwezi est l'un des 5 centres de coordination qu'accapare l'espace Katanga sur les 10 prévus dans la structuration de la DGCDI (Direction Général des Corridors de Développement Industriel). Pour le cas du Grand Katanga, il s'agit de Kolwezi (Lualaba), Kipushi et Lubumbashi (Haut-Katanga), Kabalo et Kalemie (Tanganyika).

Ces quelques éléments pris à la volée montrent à suffisance que l'intégration industrielle de la RDC dans la sous-région de la SADC passe par l'espace Katanga et donc aussi par le Lualaba. Une position aussi stratégique devrait induire à une action en conséquence pour que chaque composante joue son rôle patriotique dans la conquête de ***l'indépendance économique de notre cher et beau Pays, la RDC.***

#### **Conclusion**

Pour que Kolwezi/Lualaba se démarque comme Eldorado du Corridor Sud de la RDC - SADC, il faut absolument l'implication des Lualabais dans leur ensemble, chacun selon ses capacités et compétences. La formule magique en cela n'est autre que la politique des Zones Economiques Spéciales.

A ce sujet, je voudrais atterrir en vous mettant en garde, chers compatriotes, contre 3 attitudes qui peuvent entraver cette implication : la réticence à investir, le refus de s'associer et l'horreur des crédits. Si nous nous vaccinons contre ces attitudes négatives, tout ira pour le mieux.

Je vous remercie.